YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2001/36

OBJET : Convention de prestation de service relative au dispositif préventif de secours mis en place pour la journée " plantations d'arbres au Parc caillebotte" qui aura lieu le dimanche 4 février 2001, conclue avec l'Unité Mobile de Premiers Secours

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune est tenue dans le cadre de la journée "plantations d'arbres au Parc Caillebotte" qui aura lieu le dimanche 4 février 2001, de prévoir un dispositif de secours durant cette manifestation

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Unité Mobile de Premiers Secours - sise 1, square du 8 mai 1945 – 91390 MORSANG SUR ORGE

DECIDE

DE signer avec ladite Association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à un dispositif de secours pour un montant de 300F TTC (présence de 15h à 17h30)

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2001, Fonction 0, sous fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 2 février 2001.

REÇU LE
- 8 FEV. 2001
POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION
LE SOUS-PRÉFET DE CORBEIL-ESSONNES

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

107